

## Swissport :

# Après avoir baissé les salaires des employé-e-x-s et abondamment profité des RHT, Swissport verse des primes aux cadres

**Alors que l'entreprise d'assistance au sol prétend avoir connu une année 2021 financièrement catastrophique, à tel point qu'elle a dû baisser les salaires de son personnel et recourir massivement à l'aide des RHT (chômage technique), voici qu'elle verse à ses cadres ce printemps 2022 des primes de performances concernant... l'année 2021. Explications.**

Apprenant que l'entreprise avait versé des primes de performances de plusieurs milliers de francs à ses cadres, le syndicat Avenir Syndical a écrit le 25 mai à Swissport pour demander des explications (cf. annexes). En effet, ces primes concernent l'exercice annuel 2021, année durant laquelle l'entreprise a adressé un congé-modification à l'entier de son personnel, estimant ne plus pouvoir payer les salaires jusque-là garantis par la Convention Collective de Travail (CCT) signée en 2012. Ce conflit a finalement abouti sur une CCT de crise signée en juillet 2021, CCT qui toutefois entérinait des baisses de revenus considérables, une augmentation du temps de travail et une péjoration générale des conditions pour les employé-e-x-s (vacances, retraites, primes, etc.), le personnel acceptant ces sacrifices pour la survie de l'entreprise. Durant cette même période, toujours justifiant de sa situation économique délicate, Swissport a abondamment recouru aux RHT, afin soi-disant d'éviter tout licenciement.

Or c'est bien en relation avec leurs performances durant cette même année 2021, que les cadres de Swissport touchent aujourd'hui des primes de plusieurs milliers de francs au minimum, ce montant étant doublé à chaque échelon hiérarchique et pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs par personne pour les dirigeants de la société.

Interpellée, Swissport répond d'abord qu'il s'agit d'une partie contractuelle des salaires des concerné-e-x-s (cf. annexes). Comme le syndicat rétorque que la seule clause contractuelle existante se réfère aux résultats de l'entreprise et que, selon les résultats annoncés par le groupe, les primes ne seraient par conséquent pas dues cette année-là (cf. annexes), l'entreprise change son argumentation à 180° pour déclarer qu'il s'agit « *d'une décision de l'entreprise de remercier ses collaborateurs encadrants pour leur performance et leur investissement* » (cf. annexes).

Conclusion, après avoir baissé de plusieurs centaines de francs les salaires des employé-e-x-s et recouru massivement aux RHT en 2021, Swissport décide de récompenser ses cadres et trouve miraculeusement une manne financière pour payer des centaines de milliers de francs aux concerné-e-x-s. Moralement inadmissible dans une entreprise privée, le procédé est particulièrement choquant sur une plateforme publique comme l'Aéroport de Genève. Rappelons que Swissport est au bénéfice d'une concession publique, délivrée par Genève Aéroport. Avenir Syndical demande donc à ce que Genève Aéroport et le Conseil d'Etat interviennent pour que la santé financière que Swissport a miraculeusement retrouvée ce printemps profite à redresser rapidement les conditions de travail péjorées du personnel, dont on rappellera ici que beaucoup ne peuvent plus vivre sur le canton avec les salaires proposés.

Genève, le 8 juin 2022

Pour tout renseignement : Yves Mugny – Avenir Syndical – 079 293 11 61

*Annexes : Courriers des 25 mai et 3 juin d'Avenir Syndical, courriers des 2 et 3 juin de Swissport.*